

Mai 2015

## La filière rizicole

**De 2010 à 2014, les surfaces rizicoles camarguaises se sont effondrées, plus vite dans le Gard (- 42 %) que dans les Bouches du Rhône (- 24 %).**

**En 2014, 43 exploitants du Languedoc-Roussillon cultivent un peu plus de 3 500 hectares de riz, l'essentiel étant situé dans le Gard.**

**Entre 2010 et 2013, les surfaces en riz ont baissé moins vite dans le Gard que les aides perçues par les riziculteurs au titre du 1<sup>er</sup> pilier de la Pac. Malgré cela, les riziculteurs gardois perçoivent encore en 2013 des montants d'aides de 100 000 euros en moyenne par exploitation.**

En 2014, près de 15 000 hectares (ha) sont cultivés en riz par 168 exploitations agricoles de France métropolitaine. C'est moins qu'en 2000 où le riz couvrait 18 800 ha au total et c'est beaucoup moins qu'en 2010 où 202 exploitations cultivaient près de 21 000 ha de riz.

Deux régions se partagent la production métropolitaine de riz : PACA concentre en 2014 les ¾ des surfaces, le Languedoc-Roussillon faisant le ¼ restant.

En 2014, 43 exploitations agricoles implantées en Languedoc-Roussillon cultivent du riz, en Camargue pour la plupart d'entre elles mais également dans l'Aude. Au total, cela représente un peu plus de 3 500 ha de riz, une superficie très largement en deçà de celle de 2010 (5 923 ha) et un nombre de cultivateurs de riz en recul net puisqu'ils étaient 59 en 2010.

Tandis que dans l'Aude, le nombre de cultivateurs et les surfaces en riz se maintiennent sur la période 2010 à 2014, c'est un effondrement que l'on constate en Camargue, celui-ci étant nettement plus accentué dans la partie Languedoc-Roussillon. En effet, le nombre de riziculteurs implantés dans le Gard a reculé de 30 % quand ce recul était limité à 13 % dans les Bouches du Rhône et les surfaces rizicoles cultivées ont baissé de 42 % (contre seulement 24 % pour les Bouches du Rhône).

Entre 2000 et 2010, les surfaces en riz avaient fortement progressé dans les Bouches du Rhône (+ 19 %), étaient restées stables dans le Gard et avaient diminué de près de la moitié dans l'Aude.

Au bilan, lorsque l'on compare la situation de 2014 à celle de 2000, il apparaît que le net retrait observé en Camargue pour les surfaces en riz est plus important dans le Gard (- 43 % soit - 2 500 ha) que dans les Bouches du Rhône (- 9 % soit - 1 200 ha).

### Transfert de l'aide au riz dans les paiements uniques (PU)

En 2012, en lien avec la réglementation communautaire, les aides couplées à la production de riz ont été totalement découplées et intégrées dans les droits à paiements uniques (DPU) des agriculteurs.

### Nombre de riziculteurs et surfaces en riz selon le siège des exploitations en ayant

		Département du siège	2000	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Surfaces en riz (ha)</b>	Bouches du Rhône		12 616	15 061	15 722	15 498	13 753	11 457
	Gard		5 895	5 752	5 669	5 112	5 097	3 356
	Aude		323	171	211	189	159	170
	<b>Total</b>		<b>18 834</b>	<b>20 983</b>	<b>21 602</b>	<b>20 799</b>	<b>19 010</b>	<b>14 982</b>
<b>Nombre d'unités cultivant du riz</b>	Bouches du Rhône		143	143	146	145	144	125
	Gard		56	56	57	56	53	39
	Aude		11	3	3	3	3	4
	<b>Total</b>		<b>210</b>	<b>202</b>	<b>206</b>	<b>204</b>	<b>200</b>	<b>168</b>

Source : traitement Sriset LR d'après données ASP

Les évolutions observées entre 2010 et 2014, probablement en lien avec ce transfert de l'aide au riz, varient beaucoup selon le département du siège des riziculteurs :

- dans les Bouches du Rhône, c'est la stabilité des surfaces en riz qui prévaut en 2012 (- 1 %), suivie d'une baisse notable en 2013 (- 11 %), encore accentuée en 2014 (- 17 %) ;
- dans le Gard, la baisse des surfaces est forte dès 2012 (- 10 %), suivie d'une stabilité en 2013 puis d'un effondrement en 2014 (- 34 %)

## Surfaces en riz et aides du 1<sup>er</sup> pilier baissent au même rythme entre 2010 et 2013

Les montants d'aides perçus au titre du 1<sup>er</sup> pilier par les riziculteurs ont varié entre 2010 et 2013 au même rythme que les surfaces cultivées en riz : - 9 % sur la France métropolitaine. Mais les évolutions diffèrent fortement selon le département :

- dans les Bouches du Rhône, alors que les surfaces reculaient de 9 %, les montants perçus ne baissaient que de 6,5 % ;
- dans le Gard, la baisse est au contraire plus forte pour les montants perçus (- 14 % entre 2010 et 2013) que pour les surfaces (- 11 %) ;
- dans l'Aude, la situation est encore différente avec un effondrement des montants perçus (- 33,5 %) sans commune mesure avec la baisse constatée pour les surfaces (- 7 %).

En 2013, la moitié des riziculteurs perçoivent au moins 70 k€ au titre du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC. En moyenne, les montants perçus s'élèvent à 100 k€ par riziculteur en 2013 contre 111 k€ en 2010.

## Les riziculteurs « permanents » ont un poids croissant dans le Gard

Les riziculteurs actifs sur chacune des quatre campagnes de 2010 à 2013<sup>1</sup> sont assez nombreux : ils sont 120 parmi ceux qui ont leur siège dans les Bouches du Rhône et 41 dans le Gard. Ces rizicul-

<sup>1</sup> : par riziculteur actif, on entend riziculteur ayant déclaré des surfaces en riz à la Pac. D'autres riziculteurs, ayant changé d'identifiant Pacage sur la période, peuvent également avoir été actifs sur les quatre campagnes sans qu'ils puissent ici être repérés.

## Zoom sur les riziculteurs actifs sur l'ensemble des 4 campagnes

Source : traitement Sriset LR d'après données ASP

teurs « permanents » pèsent lourd puisqu'ils concentrent en 2013 près de 90 % des surfaces métropolitaines en riz.

Dans les deux départements, la part du riz dans la SAU des riziculteurs « permanents » baisse entre 2010 et 2013, perdant 5 à 6 points sur la période. Cette baisse de la part du riz dans la SAU résulte de phénomènes opposés selon le département :

- dans les Bouches du Rhône, le recul des surfaces en riz (- 12 % entre 2010 et 2013) en est responsable, la SAU de ces riziculteurs restant remarquablement stable ;
- dans le Gard, les surfaces en riz diminuent également mais dans une moindre mesure (- 4 % seulement) tandis que la SAU progresse (+ 5 %). Le riz représente néanmoins encore plus de la moitié de la SAU de ces riziculteurs gardois en 2013.

L'aide nette totale perçue au titre du 1<sup>er</sup> pilier recule entre 2010 et 2013 mais à des rythmes différents entre les deux départements : la baisse est de 8 % pour les Bouches du Rhône, limitée à 3 % pour le Gard. Au bilan, la part des riziculteurs permanents dans les surfaces en riz et dans les aides perçues est similaire en 2013 que ce soit dans les Bouches du Rhône (90 %) ou dans le Gard (88 %). Ce qui est remarquable, c'est que cette part a peu varié, voire baissé (- 3,5 points en surface, - 1 point en aide) entre 2010 et 2013 dans les Bouches du Rhône alors qu'elle a fortement progressé dans le Gard, de 6,5 points pour les surfaces en riz et de 10 points pour les aides. En 2010, les riziculteurs permanents captaient seulement 78 % des aides versées aux riziculteurs gardois et cultivaient 81 % des surfaces en riz.

## Aides du 1<sup>er</sup> pilier perçues par les unités cultivant du riz selon le département du siège (k€)

	Total net				dont aide au riz				dont PU			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>Bouches du Rhône</b>	15 746	15 808	15 314	14 725	5 131	5 143	0	0	9 881	9 827	14 930	14 508
<b>Gard</b>	6 427	5 929	6 103	5 534	1 957	1 900	0	0	3 939	3 831	5 601	5 502
<b>Aude</b>	323	335	343	215	58	70	0	0	241	241	316	201
<b>Total</b>	<b>22 496</b>	<b>22 072</b>	<b>21 760</b>	<b>20 473</b>	<b>7 146</b>	<b>7 112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 062</b>	<b>13 899</b>	<b>20 847</b>	<b>20 211</b>

Source : traitement Sriset LR d'après données ASP

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02  
Téléphone : 04 67 10 18 50  
Télécopie : 04 67 10 18 51  
www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Philippe Mérillon  
Rédactrice en chef : Camille de Caix  
Auteur : Camille de Caix  
Composition : Gisèle Varraud  
© Agreste 2015  
ISSN : en cours

Pour tout renseignement : en-savoir-plus.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr